



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES :

- Pour : 8

- Contre : /

- Abstentions : /

**DELIBERATION A DISTANCE**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »**

Conseil d'Administration du 23 Juin 2020

**Décision n°20CA-012**

**Objet : Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 mars 2020**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »**

**REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :**

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL)
- VU** les statuts de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL.
- VU** le code général des collectivités territoriales

**ARTICLE 1 :** De valider le compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mars 2020 (joint en annexe)

**ARTICLE 2 :** Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision

LA PRESIDENTE  
Brigitte TORLOTING

Conseil d'Administration  
Mercredi 04 mars 2020

Compte-rendu

Administrateurs

*Titulaires présents ou représentés :*

Jean ROTTNER - pouvoir à Christian DEBEVE  
Brigitte TORLOTING  
Christian DEBEVE  
Henry LEMOINE  
Thierry GOURLOT  
Jordan GROSSE CRUCIANI - pouvoir à Henry LEMOINE

*Suppléants présents :*

Mireille GAZIN  
Rachel THOMAS

Représentant de la Région Grand Est:

Alain ABEYA : Direction des Transports et de la Mobilité

Représentants des services de l'établissement :

Yves LOUBET : Directeur Général  
Raphaël BRUNGARD : Directeur Adjoint

**1) Modification de gouvernance de l'EPMNL**

Christian DEBEVE, ayant reçu le pouvoir du Président ROTTNER, ouvre la séance et annonce la démission de Jean ROTTNER de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'EPMNL à compter du 14 février 2020.

Pour répondre au questionnement de Madame Rachel THOMAS, il indique que pour des raisons de fonctionnalité, de disponibilité et de réactivité, le Président souhaiterait que ce soit un représentant local qui assure les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Il ajoute que Jean ROTTNER restera administrateur de l'EPMNL, il sera présent ou représenté pour le vote de décisions stratégiques.

Après avoir sollicité l'ensemble des administrateurs présents, Christian DEBEVE propose la candidature de Brigitte TORLOTING, qui, dans ses fonctions de Vice-Présidente du Conseil d'Administration, a déjà rempli cette mission à plusieurs reprises en représentant le Président ROTTNER lors des dernières séances du CA.

Mireille GAZIN précise qu'en tant que Présidente de la Commission des Transports, la stratégie aéroportuaire en cours de définition, va nécessiter de nombreuses réunions de travail notamment avec les acteurs locaux. Brigitte TORLOTING, déjà très investie dans ses fonctions de maire et dans l'intercommunalité, est une élue légitime pour travailler sur ce territoire spécifiquement pour valoriser l'aéroport en tant qu'outil du développement économique des territoires.

Brigitte TORLOTING réaffirme que les grandes décisions seront prises en étroite concertation avec Jean ROTTNER. Le Président souhaite déléguer pour un avancement plus rapide des dossiers liés à la gestion courante et de proximité.

Henry LEMOINE souligne le fait que ce n'est pas la première fois qu'un Président de Région, n'assume pas directement les fonctions de Président du CA de l'EPMNL. Il cite l'exemple récent de Jean Pierre MASSERET qui avait confié les fonctions de Président de l'EPMNL à Patrick ABATE.

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public, le Conseil d'Administration réuni de plein droit ce mercredi 4 mars, procède à l'élection de son nouveau Président par vote et élit à 8 voix Brigitte TORLOTING, Présidente de l'EPMNL pour une durée de 3 ans dans la limite de son mandat.

*Le Conseil d'Administration élit à l'unanimité, Madame Brigitte TORLOTING Présidente de l'EPMNL pour une durée de 3 ans dans la limite de son mandat en tant que Conseillère Régionale.*

## **2) Election du Vice-Président**

Brigitte TORLOTING rappelle qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président, dans la mesure où elle occupait cette fonction avant d'être élue Présidente, et ce conformément aux statuts de l'EPMNL.

Elle propose aux membres présents et représentés la candidature d'Henry LEMOINE pour renforcer cette gouvernance proche de l'aéroport et pour les fonctions en lien avec le tourisme qu'il exerce au sein du Conseil Régional.

*Le Conseil d'Administration élit à l'unanimité, Henry LEMOINE Vice-Président de l'EPMNL pour une durée de 3 ans dans la limite de son mandat en tant que Conseiller Régional.*

## **3) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 janvier 2020**

*Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du mardi 21 janvier 2020 (annexe1).*

## **4) Choix du titulaire du contrat de concession de service public d'exploitation et de développement d'un dépôt de carburant avec service de mise à bord des aéronefs**

Brigitte TORLOTING informe les membres du CA qu'elle souhaite leur proposer de différer le choix du titulaire du contrat de concession de service public pour l'avitaillement car toutes les pistes de mutualisation entre les différents aéroports n'ont pas encore pu être approfondies par l'AMO missionnée par la Région Grand Est.

Pour cela, la Présidente propose de mettre en place un nouvel avenant aux conventions existantes avec TOTAL afin d'étendre leur durée de validité jusqu'au 31 octobre 2020.

Elle informe les membres du CA que la validité des offres dans le cadre de la DSP avitaillement court jusqu'au 28 novembre 2020. Il convient donc d'informer les différents candidats et l'avitailleur actuel d'un report au 1<sup>er</sup> novembre de la mise en place opérationnelle du nouveau contrat.

Yves LOUBET rappelle les différents avenants qui ont été passés avec TOTAL, le premier avait été signé en 2016 dans le cadre de la prolongation de l'ancienne AOT et le deuxième a été mis en place en 2019 jusqu'au 30 avril 2020 pour permettre initialement d'arriver jusqu'au terme de la procédure de DSP. Le nouvel avenant de prolongation permettra de porter le contrat actuel jusqu'à la date du choix du nouvel opérateur par les membres du Conseil d'Administration.

***Le Conseil d'Administration approuve le report du choix du titulaire du contrat de concession de service public pour l'avitaillement et la mise en place d'un nouvel avenant de prorogation de la convention portant occupation du domaine public ainsi que de la convention d'exploitation avec TOTAL MARKETING FRANCE. Il autorise le Directeur Général par intérim à signer ce nouvel avenant ainsi que de la convention d'exploitation avec TOTAL MARKETING FRANCE (ci-joint) dont la durée est fixée du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020 .***

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le mercredi 03 juin à 14h00.